

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 6 avril 2026

Le lundi 6 avril 2026, à 11 heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, le conseil du 16^{ème} arrondissement a été exceptionnellement convoqué par M. Emmanuel GREGOIRE le Maire de Paris, par lettre du 30 mars 2026, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGT.

Étaient présents :

Mme Samia BADAT-KARAM, Mme Alexandra BAROUCH, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack Yves BOHBOT, M. René BOUSTANY, M. Antoine BUCAILLE, Mme Jennifer BUNAN, Mme Chloé CHOURAQUI, M. Freddy COUDRIER, Mme Caroline DÉPREZ, M. Titouan d'HERVÉ, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Marc ELOY, M. Jean-Michel GACHÉ, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Benjamin GIRAUDAT, M. Fares GOUCHA, Mme Bérengère GREE, M. Julien GUEDJ, M. Benjamin HADDAD, M. Éric HÉLARD, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Sarah KNAFO, Mme Laura LAMBLIN BENICHO, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Bruno LIONEL-MARIE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Joséphine MISSOFFE, Mme Isabelle NIZARD, M. Mathias PÉTRICOUL, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Azadeh THIRIEZ-ARJANGI, Mme Laurence THOUIN.

Ayant donné procuration :

M. David ALPHAND, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Élection du maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'adjoints au maire d'arrondissement
- Élection des adjoints au maire d'arrondissement

La séance est ouverte à 11 h 00.

Mme DORVALD préside la séance en qualité de doyenne et indique qu'en application de l'article L211-25 du code général des collectivités territoriales, le Conseil du 16^e arrondissement a été exceptionnellement convoqué par M. Emmanuel Grégoire, par lettre en date du 30 mars 2026 adressée individuellement à chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- l'élection du maire d'arrondissement ;
- la détermination du nombre des adjoints au maire d'arrondissement ;
- l'élection des adjoints au maire d'arrondissement.

Mme DORVALD procède ensuite à l'appel nominatif des membres du Conseil d'arrondissement, par ordre alphabétique.

Elle constate que le quorum est atteint et indique que le Conseil d'arrondissement peut délibérer valablement conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Elle déclare en conséquence ouverte la première séance de la nouvelle mandature.

Mme DORVALD annonce que les élus vont à présent procéder à la désignation des secrétaires de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, elle propose de désigner les plus jeunes conseillers comme secrétaires de séance, à savoir M. Titouan d'HERVÉ et M. Julien GUEDJ.

Sur proposition de Mme DORVALD, M. Titouan d'HERVÉ et M. Julien GUEDJ sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Mme DORVALD remercie le public nombreux pour sa présence et rappelle que, par tradition, le premier Conseil d'arrondissement de la mandature est présidé par la doyenne de l'assemblée, ce qu'elle fait pour la troisième fois, avec fierté et émotion.

Elle souligne que cette fonction n'est pas seulement honorifique, mais qu'elle constitue un symbole de la continuité des institutions et de la mémoire.

Évoquant précisément cette mémoire, Mme DORVALD rappelle les circonstances particulières dans lesquelles elle a présidé son tout premier Conseil d'arrondissement en tant que doyenne, cette présidence ayant dû être assurée en lieu et place de l'ancien maire, Claude GOASGUEN, figure marquante de l'arrondissement.

Elle tient à lui rendre hommage, saluant son engagement, son sens du service public et sa verve et indiquant qu'elle préside cette séance en pensant à lui, comme s'il était présent.

Mme DORVALD tient également à rendre hommage à l'ensemble des agents de la municipalité, sollicités, voire « *réquisitionnés* » pour l'organisation de ce scrutin inédit, marqué par deux tours, impliquant une charge de travail accrue et des contraintes logistiques importantes. Elle les remercie pour leur disponibilité, leur rigueur et leur engagement, qui ont permis le bon déroulement des opérations électorales.

Elle évoque ensuite les résultats des élections, et notamment celui de la liste conduite par Jérémy REDLER, arrivée en tête dès le premier tour. Elle salue ce résultat, qu'elle présente comme la reconnaissance du travail accompli par le maire, ses adjoints et l'ensemble des équipes engagées au service des habitants. Elle souligne également l'implication des militants et des candidats, et adresse une pensée particulière à ses colistiers qui n'ont pas été élus.

Elle exprime également sa reconnaissance envers les collègues avec lesquels elle a travaillé pendant douze ans, saluant leurs compétences et leur engagement, et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Alors qu'une nouvelle mandature s'ouvre, Mme DORVALD souhaite que celle-ci soit placée sous le signe de l'exigence, de la passion pour l'arrondissement et de la même volonté de servir l'intérêt général.

➤ **Élection du maire d'arrondissement.**

Mme DORVALD annonce que le Conseil va procéder à l'élection du maire d'arrondissement.

En application des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Mme DORVALD indique qu'à ce stade, une seule candidature a été enregistrée, celle de Jérémy REDLER et demande si d'autres candidatures sont à prendre en considération.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme DORVALD précise que chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un papier blanc pour inscrire un seul nom. Un isoloir est à leur disposition. À l'appel du nom de chaque conseiller par ordre alphabétique, celui-ci se présentera devant l'urne.

Elle demande aux secrétaires de séance d'assurer la présidence du bureau et la tenue de la liste d'émargement.

Il est procédé au vote.

Mme DORVALD annonce le résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 4
- Majorité absolue : 20

Jérémy REDLER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire du 16^e arrondissement et est immédiatement installé.

Applaudissements.

Mme DORVALD adresse, en son nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des personnes présentes, ses sincères félicitations à M. REDLER et lui cède la présidence.

M. REDLER donne lecture du discours suivant :

« Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant une nouvelle fois maire de notre arrondissement. Je souhaite également féliciter l'ensemble des élus proclamés à l'issue du scrutin du 15 mars et aujourd'hui réunis, en vous adressant à chacune et chacun mes félicitations pour votre élection.

Je tiens aussi à remercier Marie-Hélène DORVALD, qui a présidé avec brio cette séance pour la troisième fois consécutive. La tradition républicaine veut que le doyen préside la séance d'installation du Conseil. La République a ses traditions, elle a aussi sa sagesse. En faisant ainsi, elle nous rappelle à l'humilité et que nous nous inscrivons dans une lignée de serviteurs de l'intérêt général. Elle nous rappelle que nous recevons une responsabilité dans une continuité historique, et que nous avons le devoir de la transmettre. Cette continuité est une exigence, elle prolonge celles que m'ont été transmises par mes prédécesseurs.

Je pense tout d'abord à Pierre-Christian TAITTINGER, avec lequel j'ai eu l'honneur de siéger pour la première fois dans ce Conseil d'arrondissement et dont je salue la mémoire. Je pense également à Danièle GIAZZI, dont je fus le premier adjoint. Cette fonction de premier adjoint m'a appris l'intensité et l'exigence du quotidien, mais aussi la responsabilité d'être en première ligne face aux attentes des habitants de notre arrondissement.

Je pense aussi à mon prédécesseur, Francis SZPNER, à qui j'ai eu le plaisir de succéder en 2023 après son succès électoral aux sénatoriales.

Je ne peux pas parler de mes prédécesseurs sans évoquer, comme l'a fait Marie-Hélène, Claude GOASGUEN. Il occupe une place particulière pour moi et vous le savez. Il fut mon père en politique. Exigeant, brillant, au talent politique inné, il était un personnage exceptionnel qui vous pousse tous les jours à vous dépasser. Avec lui, j'ai appris que la vie politique ne se résume pas à s'interroger sur un bilan, mais qu'elle consiste avant tout à préparer l'avenir.

La présence de son fils, Gilles, aujourd'hui, me touche énormément. Claude nous manque. Son départ brutal reste une blessure pour tous ceux qui l'ont connu ici et qui l'aimaient.

Je m'efforcerai d'être fidèle à ce qu'il m'a transmis et à sa vision qu'il se faisait de l'engagement local. S'il y a une chose que j'ai apprise de mes prédécesseurs, c'est que la politique est un projet collectif au service de tous.

Ce projet, on ne le mène jamais seul. Il y a bien sûr les élus qui nous permettent de nous démultiplier sur le terrain, mais il y a également nos proches et, en premier lieu, nos familles. Je tiens à remercier mes parents pour l'éducation et les valeurs qu'ils m'ont transmises, indissociables de mon engagement politique, et ils m'ont donné la chance de grandir dans le 16^e arrondissement, un ancrage qui guide aujourd'hui mon action.

Je pense aussi à mon épouse et à mes enfants. L'engagement politique est exigeant. Sans leur soutien, il serait impossible. Ce soutien me permet de donner le meilleur de moi-même au service de nos administrés. Je sais que cela leur demande beaucoup au quotidien et je leur en suis profondément reconnaissant.

La liste que j'ai eu l'honneur de conduire a été élue dès le premier tour par les habitants du 16^e. Cette confiance nous honore et nous oblige. Elle récompense un travail de proximité qui est au cœur de notre engagement. Chaque jour, notre équipe est présente dans chaque quartier du 16^e, à l'écoute, attentive, engagée pour trouver des solutions concrètes.

Nous sommes des élus de terrain, des élus ancrés dans l'arrondissement. Nous formons une équipe soudée, diverse, profondément attachée au 16^e. Nous en connaissons la richesse et la singularité. Il nous passionne, il nous inspire et nous souhaitons qu'il continue d'inspirer Paris.

Le succès de notre arrondissement doit aussi beaucoup au travail des agents municipaux, cher Monsieur le Directeur général des services. Disponibles, compétents et à l'écoute des habitants, ils sont une force et sans eux, la volonté exprimée dans les urnes ne se traduirait pas en actions.

La confiance des habitants nous oblige. Plus que jamais, nous devons être réactifs, nous devons élargir le dialogue pour rechercher des solutions malgré des moyens limités et une mairie de Paris qui nous a trop souvent mis devant le fait accompli.

Nous avons pourtant su obtenir des succès. Je pense notamment à la réouverture du Trocadéro où nous avons tenu bon face à des décisions imposées sans concertation. Nous avons également réussi à préserver le cadre de vie, à rendre le 16^e toujours plus accueillant pour les familles, toujours plus attractif pour ceux qui veulent y faire vivre des projets, y développer leur imagination et y mettre leur énergie.

Aujourd'hui, je vois que la proximité fait des émules. Le nouveau maire de Paris, Emmanuel Grégoire, a annoncé vouloir placer son mandat sous le signe de l'hyperproximité. C'est une intention louable, mais

elle devra se traduire en actes. La proximité exige des moyens réels confiés aux acteurs du quotidien, les arrondissements.

Sécurité, propreté, voirie, autant de sujets où nous attendons une véritable délégation de compétences. Cette proximité, c'est la garantie de l'efficacité du service public. Mais la proximité ne peut pas exister sans concertation.

Je l'ai rappelé ces dernières années, la mairie de Paris nous a trop souvent mis devant le fait accompli. Trop de décisions ont été découvertes à leur mise en œuvre ou dans la presse. La concertation ne saurait être une simple information *a posteriori*. L'avenir de Paris doit être coconstruit avec les arrondissements. Les Parisiens ont d'ailleurs envoyé un message très clair, celui de la confiance en leur maire d'arrondissement. Cette confiance oblige le maire de Paris à construire avec nous le futur de Paris.

Cela suppose un dialogue exigeant, sincère et constant. Aucune décision n'aurait de sens sans concertation avec les acteurs locaux. Nous devons imaginer l'avenir de notre arrondissement avec ceux qui interagissent avec lui au quotidien.

Le 16^e arrondissement a toujours défendu les familles, la transmission, l'éducation. Nous continuerons à soutenir toutes les initiatives qui favorisent leur épanouissement. Ces sujets doivent continuer à nous mobiliser.

Cependant, aujourd'hui, Paris est confronté à une situation grave et inédite. Le scandale du périscolaire ne doit pas être un affrontement politicien. Nous avons une exigence de responsabilité et nous devons faire la lumière en toute indépendance sur ce qui s'est passé. C'est le devoir des élus de tous bords.

Ce sujet ne saurait être réglé dans la discrétion des bureaux de l'Hôtel de Ville. Les Parisiens exigent la transparence et ils pourront compter sur nous.

Nous écouterons les idées aux services des habitants sans renier nos convictions. C'est le sens de l'intérêt général. C'est ce que les Parisiens attendent de nous et nous montrerons l'exemple, ici, dans le 16^e arrondissement.

Notre mairie continuera d'être engagée comme elle l'a toujours été. Notre mobilisation pour les chrétiens d'Orient ou pour les otages détenus par le Hamas a été un témoignage de nos convictions.

Lors de la dernière mandature, nous avons dédié un grand nombre d'écoles aux héros de la Libération et de la résistance comme une marque indélébile de reconnaissance de notre histoire.

Lorsque la liberté et les dignités des hommes sont en jeu, nous répondons toujours présents.

Oui, le 16^e est engagé pour la liberté du monde. Il l'est aussi contre la haine. Nous avons été fiers, lors de la mandature précédente au Conseil de Paris, d'être à l'initiative du vote de la nouvelle définition d'antisémitisme qui inclut l'antisionisme. Nous ne craignons pas de dire que ceux qui appellent à détruire un État appellent à détruire son peuple.

Dans le climat d'antisémitisme que traverse notre pays, nos élus continueront à être mobilisés et à rechercher tous les moyens de protéger les habitants pour que chacun ait le même droit à la tranquillité et à la sécurité.

Cette protection passera aussi par une défense de nos valeurs républicaines et par une lutte sans merci contre les associations qui dévoient les aides publiques pour proférer la haine. Nous le faisons déjà avec Valérie Pécresse à la Région et nous continuerons de le faire au Conseil de Paris.

Les élus ont tous une obligation de résultat et les maires, plus que jamais, incarnent le lien de proximité. Ils ne sont pas un échelon secondaire, ils sont le ciment de la République. À l'heure où la cohésion est fragilisée, où les maires sont menacés, où les édifices publics sont dégradés, nous devons être au cœur de la ville, au plus près de ses habitants.

Nous avons la responsabilité de nourrir son cœur battant. Le 16^e symbolise Paris. Il montre par son architecture et le nom de ses rues le lien avec son histoire. Il est aussi résolument tourné vers l'avenir. Il fédère les initiatives économiques. Il s'ouvre sur le monde avec le grand nombre de représentations diplomatiques. Il est un lieu d'art et de culture. Le 16^e incarne ces facettes : rayonnant, historique, le plaisir de vivre la ville. Paris, plus qu'une ville, c'est un art de vivre, une manière de vivre le monde.

Respirer Paris, cela conserve l'âme, disait Hugo. Alors, peut-être pouvons-nous préserver l'âme de Paris pour nous aider à en respirer le meilleur ».

Applaudissements.

➤ **Élection des adjoints au maire d'arrondissement.**

M. REDLER invite ensuite le Conseil d'arrondissement à procéder à l'élection des adjoints au maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT.

Il indique que le nombre d'adjoints au maire d'arrondissement ne peut excéder 30 % du total des membres du Conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés de quartier, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit trois adjoints au maire supplémentaires.

M. REDLER propose de fixer le nombre des adjoints à 13 et constate, après appel aux voix, que cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins six abstentions.

Le Conseil d'arrondissement fixe en conséquence à treize le nombre d'adjoints au maire du 16^e arrondissement.

M. REDLER rappelle que les adjoints au maire d'arrondissement sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il indique qu'une seule liste est présentée au vote et demande au Directeur général des services de procéder à l'appel nominatif des membres du Conseil, par ordre alphabétique. La présidence du scrutin et la tenue de la feuille d'émargement sont assurées par les secrétaires de séance, Titouan d'HERVÉ et Julien GUEDJ.

Il est procédé au vote.

M. REDLER annonce les résultats du dépouillement :

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 38
- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 20

La liste présentée obtient la majorité absolue dès le premier tour.

M. REDLER proclame en conséquence élus adjoints au maire d'arrondissement, et immédiatement installés dans leurs fonctions, les candidats figurant sur cette liste, dans l'ordre de présentation.

Il leur adresse ses félicitations et demande au Directeur général des services de procéder à leur appel individuel, afin qu'il puisse leur remettre leur écharpe d' élu.

M. REDLER donne ensuite lecture de la charte de l' élu local conformément aux dispositions de l'article L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT.

« L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein duquel il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

M. REDLER propose ensuite aux élus qui le souhaitent de prendre la parole.

Mme KNAFO donne lecture du discours suivant : « Monsieur Le maire, Mesdames et Messieurs les élus. Permettez-moi avant tout de vous féliciter, Monsieur Le maire, pour votre élection. J'adresse également mes félicitations à vous tous, Mesdames et Messieurs les élus, pour votre nouvelle mission. Nos concitoyens nous ont tous choisis et cela nous donne donc une responsabilité commune.

Pour la première campagne que j'ai menée sur mon nom, je suis très fière qu'elle me conduise à siéger à vos côtés à partir d'aujourd'hui. Et je veux citer nommément ceux qui vont travailler à mes côtés, René BOUSTANY, Sandra BOËLLE et Antoine BUCAILLE. Nous avons été élus sur le programme d'une ville heureuse qui a été choisi par 85 000 Parisiens et nous travaillerons pour le défendre, dans cette enceinte comme en dehors.

Notre philosophie de travail, j'aimerais la poser clairement dès ce matin, nous ne sommes pas là pour bloquer. Nous sommes là pour influencer, pour contrôler et pour travailler à vos côtés. C'est pour cela que sur l'élection du maire, nous avons choisi de nous abstenir et non de voter contre, parce que nous préférons attendre de voir avant de nous opposer. Ce sera notre méthode.

Cette méthode a une contrepartie. Nous serons exigeants sur les deniers publics, sur la sécurité, sur les subventions aux associations, sur la petite enfance. Nous serons toujours vigilants et nous vous demandons d'être transparents.

Une dernière chose, vous le savez comme nous, le 16^e arrondissement va faire l'objet de toutes les attaques de la part de la mairie centrale. Cet arrondissement peut devenir le bouc émissaire, sur le logement social comme sur la circulation. M. Emmanuel GRÉGOIRE a déjà annoncé la couleur dans son programme dans ses interventions.

Nous le savons tous et c'est précisément pour cela qu'il nous faudra être forts, sans lâcheté, sans laisser aller, sans compromission. Nous travaillerons dans l'intérêt de l'arrondissement. Nous serons une opposition exigeante, mais j'espère que nos efforts iront toujours dans le même sens. Je vous remercie ».

Applaudissements.

Mme GARRIGOS prend à son tour la parole. « Monsieur Le maire, sans originalité, je tiens tout d'abord, moi aussi, à vous adresser mes salutations républicaines pour votre réélection. J'espère que cette nouvelle mandature nous permettra à tous et toutes d'œuvrer dans l'intérêt de nos concitoyennes et de

nos concitoyens, quels que puissent être nos désaccords et priorités divergentes. Car il vous faudra aussi pour cette mandature compter avec les voix de la Gauche qui retrouvent deux sièges dans ce Conseil.

Je voudrais remercier les 5 929 électeurs et électrices qui nous ont apporté leur voix. Marc ELOY et moi-même sommes honorés par cette confiance et nous serons assidus et pugnaces pour porter nos valeurs et réveiller le 16^e. Au-delà de ce vote, nous remercions également les 11 167 personnes qui ont voté pour la liste d'Emmanuel GRÉGOIRE pour Paris et je porterai avec la même fierté leur voix au Conseil de Paris.

Je remercie enfin l'ensemble des personnes de tous bords qui se sont rendues disponibles pour assurer que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions.

Si la Gauche fait son retour dans ce Conseil, d'autres membres le rejoignent également qui présagent des délibérations plus difficiles. J'ai nommé l'extrême droite de Mme KNAFO du parti Reconquête dont le président a été l'an dernier condamné pour avoir soutenu que Philippe Pétain aurait sauvé les juifs français ».

Sifflets dans la salle.

« Le programme de Mme KNAFO, outre les attaques désormais éculées visant les étrangers et les réfugiés à Paris, n'a eu de cesse lors de cette campagne de dénoncer les associations *woke*. Le terme « *woke* » vient d'un musicien de jazz, Leadbelly, qui dénonçait la justice raciste de l'Alabama des années 30. Comme citoyenne attachée viscéralement aux droits humains et à la justice sociale, je suis fière pour ma part de défendre ces valeurs, qui sont aussi celles pour lesquelles j'ai été élue.

Il arrivera, Monsieur Le maire, de nous retrouver au-delà des clivages partisans pour défendre ce qui est l'essentiel : les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre modèle républicain, le respect des droits humains qui sont la fierté de Paris. Si plus d'un votant sur cinq a porté ses voix sur la liste d'extrême droite, je sais que les citoyennes et citoyens du 16^e, dans leur ensemble, ne cèdent pas à la haine des étrangers ou des LGBTQIA+, qu'ils tiennent à vivre de manière apaisée, dans le respect des droits et de la dignité de tous et toutes. La Gauche à Paris, et même dans le 16^e, sera là pour faire valoir ce choix de société.

Monsieur Le maire, les habitantes et les habitants du 16^e ont choisi de vous renouveler dans cette fonction, et largement d'ailleurs, tout comme les Parisiennes et les Parisiens ont largement choisi de confier les clés de la ville de Paris à la liste conduite par Emmanuel Grégoire pour l'union de la Gauche et des Écologistes.

Ils l'ont choisi, car, comme de nombreuses habitantes et habitants du 16^e, ils aspirent à pouvoir continuer à vivre à Paris dans des logements dignes et abordables, à la poursuite de la transformation de notre ville pour faire face au réchauffement climatique, au développement des mobilités actives tout en ayant la garantie de sécurité pour les piétons et les cyclistes, ou encore la végétalisation des écoles de nos rues. Avec Marc ELOY, nous serons les porte-voix de notre nouveau maire de Paris, pour qui, comme vous le savez, la première des priorités est la refonte du périscolaire, dont les premières mesures ont été annoncées ce vendredi.

Monsieur Le maire, vous l'aurez compris, avec Marc ELOY, nous serons une opposition constructive dans l'intérêt des habitantes et des habitants du 16^e, et nous tâcherons d'être à la hauteur de la mission qu'ils et elles nous ont confiée. Je vous remercie ».

Applaudissements.

Mme Hoffman salue le caractère exclusivement féminin des prises de parole de la matinée et tient, à l'instar des précédentes interventions adresser ses félicitations au nouveau maire, M. Jérémy REDLER, à l'occasion de son élection.

Elle rappelle avoir exprimé, au cours de sa campagne, l'honneur et le plaisir qu'elle a eus à la conduire, notamment aux côtés de M. Fares GOUCHA, et souligne qu'en tant qu'enfant du 16^e arrondissement,

elle considère celui-ci comme le plus bel arrondissement de Paris. Elle explique que cette singularité tient notamment à la présence de la place des Droits de l'Homme et au rôle de la mairie du 16^e comme relais de nombreuses causes internationales.

Elle évoque notamment les rassemblements hebdomadaires en soutien aux otages du 7 octobre ainsi que les manifestations en faveur des populations iraniennes et afghanes, estimant que l'arrondissement constitue un centre important de ces prises de parole.

Elle souligne également l'importance de l'attractivité économique, en insistant sur le rôle essentiel des commerçants, et rappelle que le 16^e arrondissement accueille un nombre significatif d'ambassades, de consulats et de musées, ce qui en fait, selon elle, un pôle majeur à l'échelle parisienne.

Elle indique, en référence aux propos du maire, que la notion de proximité suppose un renforcement des moyens et des compétences des mairies d'arrondissement. Elle considère que le 16^e arrondissement a trop souvent été négligé et affirme la volonté de son groupe de porter cette exigence, en lien avec l'exécutif local, afin de faire évoluer la situation.

Elle exprime enfin sa conviction que des avancées pourront être obtenues collectivement au cours de la mandature et affirme la détermination de son équipe, aux côtés de M. Fares GOUCHA et de l'ensemble des élus, à agir en ce sens.



À l'issue de ces trois interventions féminines, M. REDLER conclut en remerciant le Directeur général des services, la Directrice générale adjointe ainsi que l'ensemble des services pour leur mobilisation et leur contribution au bon déroulement de la journée et des opérations électorales.

Sans l'engagement des services, les élections n'auraient pas pu se tenir dans de bonnes conditions. M. REDLER exprime à nouveau sa reconnaissance à leur égard.

Il remercie également le public pour sa présence, malgré un calendrier contraint marqué par un week-end comportant un jour férié, en précisant que la tenue de cette séance à cette date répondait à une obligation légale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 12 h 27.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER	M/Mme O'HERVE Titouan
Maire du 16 ^e arrondissement	Secrétaire de séance